

# Prêt d'honneur Croissance - Initiative Var

## INITIATIVE VAR

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Croissance d'Initiative Var permet d'aider les entreprises existantes à se développer en soutenant leurs investissements financiers et/ou la création d'emplois durables.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif concerne les entreprises ayant leur siège social sur une commune adhérente à l'Association (Var).

##### — Critères d'éligibilité

L'entreprise doit présenter au moins deux bilans, être financièrement saine et en règle vis-à-vis des obligations sociales et fiscales.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les projets éligibles concernent le développement générant une augmentation de chiffre d'affaires et la création d'emplois (ouverture d'un nouvel établissement, lancement d'un nouveau produit ou service, ouverture vers l'international, etc.).

##### — Dépenses concernées

Le prêt d'honneur permet de prendre en charge les dépenses suivantes :

- lancement d'un nouveau produit ou service,
- agrandissement d'un commerce,
- ouverture vers l'international,
- financement du stock,
- besoin en fonds de roulement,
- trésorerie, etc.

##### — Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif les associations, la location gérance sans promesse d'achat du fonds, la prise de participation dans une société existante ainsi que certains secteurs activités comme l'immobilier, les chambres d'hôtes.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est d'un montant compris entre 5 000€ et 40 000€, à taux 0 (sans intérêt), sans caution, ni garantie.

### Pour quelle durée ?

Le prêt remboursable sur une période de 5 ans maximum, selon le montant du prêt.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt et d'informations complémentaires sont à faire à Initiative Var par :

- mail : [info@var-initiative.fr](mailto:info@var-initiative.fr)
- tél : 04 94 91 02 02

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Forme juridique
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
  - › A jour des versements fiscaux et sociaux

---

## Organisme

### INITIATIVE VAR

- 178, Avenue Vauban  
83000 TOULON  
Téléphone : 04 94 91 02 02  
Télécopie : 04 94 91 02 24  
E-mail : [info@var-initiative.fr](mailto:info@var-initiative.fr)